



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du lundi 24 novembre 2025 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 novembre 2025 à 18h30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale déléguée, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Bastien	GUIMARD	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉE :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
--------	-------	---------------	---

EXCUSÉ :

Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé
----------	----------	----------------	----------------------

ABSENT :

Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
----------	------	--------	----------------------

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

Madame Rouchon propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025 :

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 21 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 4 340 € et
- 15 familles d'aides financières pour un montant total de 8 747.25 €.

Prend acte.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 29 SEPTEMBRE 2025

Madame Rouchon indique que le procès-verbal a été transmis aux administrateurs avec la convocation.

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

Approuvée à l'unanimité.

3 – BUDGET DE L'EXERCICE 2025 DU CCAS – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Madame Rouchon indique que le Budget primitif du CCAS a été voté le 31 mars 2025 avec la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2024. Les crédits ouverts l'ont été pour l'intégralité de l'année.

Néanmoins, il est possible de prendre une décision modificative permettant de réajuster en cours d'année, les crédits ouverts après le vote du Budget Primitif 2025.

Cette décision prévoit et autorise les nouvelles dépenses qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Ces ajustements sont des **dépenses de fonctionnement** :

- Création du compte 68 « dotations aux provisions » pour un montant de + 15 000 €.
- Abonder le compte 011 « Charges à caractère général » de + 30 000 €

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour faire face à certaines charges dont les dépenses de repas.

- Virement de crédit depuis le compte 65 – 45 000 €.

Approuvée à l'unanimité.

4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2026

Le CCAS agit dans deux domaines : les missions obligatoires et communes à tous les CCAS. Il s'agit principalement de missions effectuées pour le compte de l'État et des missions facultatives spécifiques à chaque CCAS liées aux politiques municipales.

Le CCAS est un établissement public administratif qui possède une autonomie financière avec un budget propre et un personnel composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour mémoire, le CCAS assure la gestion des établissements suivants :

- deux résidences réservées aux seniors Mathilde Girault (23 logements) et Lorraine (59 logements), propriété du CCAS depuis le 3 mars 2020 ;
- un restaurant municipal ;

- une salle d'animation dans la résidence de seniors Wilson ;
- le Club de la Planchette comprenant un restaurant, un salon de thé et des salles d'activités.

Les orientations du budget 2026 s'inscrivent dans la continuité des engagements d'intérêt général du CCAS en faveur des levalloisiens : aides sociales facultatives, maintien à domicile des seniors (portage de repas, téléassistance, veille sociale des seniors inscrits sur le registre des personnes isolées, des animations).

Dans un contexte économique toujours complexe et incertain, les augmentations budgétaires constatées dans le budget 2025 se maintiennent pour l'année 2026. Les principaux points d'attention concernent le coût croissant de la fourniture de repas aux seniors, celui de la téléassistance, des prix de l'énergie et de la relance, en cours d'année, et d'un nouveau marché des cadeaux destinés aux seniors âgés de 65 et plus.

Un second axe portera sur la poursuite des interventions en direction des seniors en perte d'autonomie visant leur maintien à domicile. En effet, la coordination gérontologique, créée en septembre 2023, animée par une CESF, poursuit une dynamique positive de développement.

2026 - Actions partenariales (CCAS/Delta7) :

Afin de soutenir les aidants, comme initié en 2025, des ateliers seront organisés avec l'Association DELTA 7 avec laquelle le CCAS a signé une convention la même année. Parallèlement, le planning des actions partenariales (CCAS/Delta7) pour l'année 2026 est en cours de finalisation. Nous prévoyons également de créer un Flyer de présentation de la coordination gérontologique, incluant un encart spécifiquement dédié aux actions à destination des aidants.

Le CCAS dispose annuellement d'un budget aux alentours de 4 700 K€ (contre 4 760 K€) qui se répartit en deux sections : fonctionnement et investissement, et ce suivant l'instruction comptable M57.

Chaque Administrateur a reçu, avec la convocation, le rapport d'orientation budgétaire.

Madame Rouchon propose de prendre acte de la présente délibération ayant pour objet de la tenue, en sa séance du 24 novembre 2025, du débat sur les orientations générales du budget 2026.

Prend acte.

5 – PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AUX COUTS D'ABONNEMENT A UN SYSTEME DE TELEALARME EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES DE 60 ANS OU PLUS – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE – ANNEE 2025

Madame Rouchon informe que dans le cadre de la politique sociale de maintien à domicile, le CCAS propose la téléassistance. Ce service s'adresse à tout levalloisien (âgé de 60 et plus et/ou en situation de handicap) souhaitant rester à domicile en toute sécurité.

Au titre de ce dispositif, l'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines et Hauts-de-Seine apporte une participation financière au CCAS aux coûts d'abonnement. Le montant de la participation financière, pour l'année 2025, que le Département s'engage à verser s'élève à 24 780.11 €.

Approuvée à l'unanimité.

6 – TARIFS DES SENIORS POUR LES REPAS À DOMICILE ET AU RESTAURANT DE LA RÉSIDENCE LORRAINE ET LES TARIFS DES PRIX DE VENTE PAR CATÉGORIE DE DENRÉES ET BOISSONS AU RESTAURANT ET AU SALON DE THÉ DU CLUB DE LA PLANCHETTE – ANNÉE 2026

Les principes de la tarification des repas ont été fixés par délibération du Conseil d'administration du 20 juin 2023. Ainsi, les prix des repas pour toutes les prestations sont automatiquement revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année, sauf si le Conseil d'administration décide le contraire.

La présente délibération a pour objet de ne pas augmenter les tarifs des repas toutes prestations confondues au titre de l'année 2026.

Approuvée à l'unanimité.

7 – PRÉSENTS À DESTINATION DES SENIORS (14 JUILLET ET NOËL) - CHOIX DE DEUX ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DU DON - ANNÉE 2026

Madame Rouchon indique que depuis 2023, dans le cadre des cadeaux offerts à l'occasion du 14 juillet et de Noël, Madame le Maire, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), offre la possibilité aux seniors de renoncer à leur cadeau pour permettre le financement d'un don au bénéfice d'une Association œuvrant sur le territoire communal.

Pour les deux cadeaux de l'année 2026 (14 juillet et Noël), Madame Rouchon informe que chaque administrateur a été sollicité par mail afin de faire deux propositions d'association qui bénéficieront du don au titre de l'année 2026.

Après avoir étudié les propositions reçues, Madame le Maire, Présidente du CCAS et Madame Rouchon proposent de retenir, pour 2026, les deux associations suivantes :

- Le Souvenir Français (don associé au cadeau du 14 juillet)
- Les Restaurants du Cœur (don associé au cadeau de Noël).

Approuvée à l'unanimité.

8 – MISE A JOUR DES AVANTAGES EN NATURE

L'avantage en nature consiste en la mise à disposition ou la fourniture par le CCAS à ses agents d'un bien ou d'un service à titre gratuit ou à un prix inférieur à leur valeur réelle.

Madame Rouchon informe qu'il convient de mettre à jour régulièrement la liste des emplois pouvant donner lieu à l'attribution d'un logement de fonction et leurs modalités particulières.

L'administration indique que ce point concerne essentiellement les deux gardiennes des résidences seniors.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet de mettre à jour la liste des emplois pouvant donner lieu à l'attribution d'un logement de fonction.

Approuvée à l'unanimité.

9 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LEVALLOIS EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS RELATIFS À LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIÈNE, DE TRAITEMENT CHIMIQUE ET DE PETITS MATÉRIELS DE NETTOYAGE

Madame Rouchon mentionne que ces futurs marchés concerneront les résidences de seniors Lorraine, Mathilde Girault et du Club de la Planchette.

La Ville sera le coordonnateur du groupement. À ce titre, la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution du marché sera celle de la Ville. Elle attribuera le marché et rendra son avis lorsque celui-ci est requis en cas de modifications.

La Ville aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes et assurera également le suivi des marchés. L'exécution des marchés sera prise en charge par chacune des parties pour la part qui la concerne.

Une discussion générale intervient sur les marchés publics en général.

Madame Rouchon propose de passer au vote de la délibération qui a pour objet d'approuver la convention de groupement de commandes et d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente à la signer.

Approuvée à l'unanimité.

À la fin de l'ordre du jour, des informations complémentaires relatives à l'activité du CCAS sont communiquées. Dans le cadre du plan de sauvegarde communal, Madame Rouchon les informe que, le CCAS a constitué un stock d'environ cinquante plats, longue conservation, stockés à la résidence Lorraine en cas de sinistre dans la ville. Le prestataire de restauration API est chargé de la gestion des dates limites de consommation et du réapprovisionnement des produits. Seuls les repas consommés seront facturés au CCAS.

De plus, Madame Combelle les informe de

- La distribution aux seniors des cadeaux des coffrets gastronomiques (salés et sucrés) le jeudi 27 et le vendredi 28 novembre dans le péristyle de la mairie ainsi que directement dans les résidences municipales et privés ;
- L'arrivée, en novembre, de Jean-Philippe LEVAVASSEUR, le nouveau Directeur du restaurant de la Planchette ; Yann l'ancien Directeur restera sur place jusqu'à la fin de l'année, il souhaite se consacrer à des projets personnels et de
- L'intégration d'un nouvel agent, au service d'Assistant de mobilité seniors, à partir du 1^{er} janvier 2026.

À l'issue de la réunion, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe de la date du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra dans les bureaux du CCAS de la mairie le mercredi 17 décembre 2025 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 19h.



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS